

Année universitaire

2015 - 2016

Sujets d'examen

CAPACITE

1^{ère} année

SOMMAIRE

- **Session de mai**..... p. 3
 - Epreuve de droit privé (Droit civil, Droit des affaires)..... p. 4 à 5
 - Epreuve de droit public (Droit constitutionnel, Droit administratif).. p. 6

- **Session de août-septembre**..... p. 7
 - Epreuve de droit privé (Droit civil, Droit des affaires)..... p. 8 à 9
 - Epreuve de droit public (Droit constitutionnel, Droit administratif).. p. 10

1^{ère} Session

(Mai)

1^{ère} ANNEE DE CAPACITE

Epreuve de Droit privé

DROIT CIVIL
DROIT DES AFFAIRES

**LE SUJET DE DROIT CIVIL ET LE SUJET DE DROIT DES AFFAIRES
SERONT REDIGES SUR DES COPIES DISTINCTES.**

*Aucun document autorisé.
Calculatrice et téléphone mobile interdits.*

DROIT CIVIL (Cours de M. Kolb)

Traitez, en prenant soin à la qualité de la rédaction, trois des quatre sujets suivants :

- 1 - Le choix du prénom
- 2 - L'erreur, vice du consentement en matière de mariage
- 3 - L'attribution de l'autorité parentale dans la famille non mariée
- 4 - Les conséquences du divorce à l'égard des enfants

DROIT DES AFFAIRES (Cours de Mme Quément)

REMETTRE LE SUJET AVEC LA COPIE

I. QCM : 5 points

1. Pour être qualifié de commerçant, il faut accomplir :
 - a. des actes de commerce par nature de manière isolée
 - b. des actes de commerce par la forme
 - c. des actes de commerce par nature de manière répétée
 - d. des actes de commerce par accessoire
2. Sont des actes de commerce par nature :
 - a. l'achat pour revendre
 - b. les opérations financières
 - c. les lettres de change
 - d. les activités industrielles
3. Sont des actes de commerce par la forme :
 - a. l'achat pour revendre
 - b. les opérations financières
 - c. les lettres de change
 - d. les activités industrielles
 - e. les opérations réalisées par les sociétés commerciales par la forme

4. Notez les affirmations vraies :
 - a. Les actes de commerce par accessoire sont des actes civils accomplis par un commerçant pour les besoins de son activité commerciale
 - b. Le contrat de prêt réalisé pour financer l'activité commerciale est toujours un acte civil
 - c. Le contrat de travail conclu par l'exploitant commercial est, pour lui, un acte de commerce
 - d. L'acte de commerce par accessoire n'existe pas en pratique
5. Notez les affirmations vraies :
 - a. Le contrat de travail est un acte mixte
 - b. Le contrat de mariage est un acte mixte
 - c. Le contrat de vente en grande distribution est un acte mixte
 - d. Le contrat d'assurance conclu par un commerçant est un acte mixte
6. En cas d'acte mixte, le tribunal compétent :
 - a. est toujours le tribunal de commerce
 - b. est toujours un tribunal civil
 - c. est le tribunal de commerce si le défendeur est une personne civile
 - d. est le tribunal civil si le défendeur est une personne civile
 - e. est soit le tribunal civil soit le tribunal de commerce si le défendeur est une personne commerçante
7. En cas de nantissement du fonds de commerce, le commerçant :
 - a. peut vendre son fonds de commerce sous réserve de notifier la vente aux créanciers
 - b. ne peut pas vendre son fonds de commerce
 - c. peut seulement vendre un élément du fonds de commerce
8. Le créancier nanti :
 - a. dispose seulement d'un droit de suite entre les mains de l'acheteur
 - b. dispose seulement d'un droit de préférence sur le prix de vente
 - c. ne dispose d'aucun droit puisque la vente du fonds est interdite
 - d. dispose d'un droit de préférence sur le prix de vente et d'un droit de suite entre les mains de l'acheteur
9. La location-gérance est possible :
 - a. dès lors que le commerçant veut spéculer sur un fonds sans condition particulière
 - b. lorsque le commerçant a exploité son fonds pendant 2 ans
 - c. lorsque le commerçant a exercé le commerce pendant 7 ans
 - d. lorsque le commerçant a exercé la profession de commerçant pendant 7 ans et exploité le fonds pendant 2 ans
10. En cas de location-gérance :
 - a. seul le locataire a la qualité de commerçant
 - b. bailleur et locataire ont la qualité de commerçant
 - c. seul le bailleur a la qualité de commerçant
 - d. ni le bailleur ni le locataire n'a la qualité de commerçant

II. Questions de cours : (15 points)

1. La marque
2. Le renouvellement du bail commercial

1^{ère} ANNEE DE CAPACITE

Epreuve de Droit public

DROIT CONSTITUTIONNEL (M. Thome)
DROIT ADMINISTRATIF (M. Bonnefont)

LE SUJET DE DROIT CONSTITUTIONNEL ET LE SUJET DE DROIT ADMINISTRATIF SERONT REDIGES SUR DES COPIES DISTINCTES.

*Aucun document autorisé.
Calculatrice et téléphone mobile interdits.*

DROIT CONSTITUTIONNEL (Cours de M. Thome)

Traitez l'un des deux sujets suivants :

Sujet n° 1 (dissertation) : L'année 1962.

ou

Sujet n° 2 (questions) : Répondre, à *votre choix*, de manière détaillée et argumentée à *trois des quatre questions suivantes* :

- 1) Les régimes politiques (*le régime parlementaire, le régime présidentiel*).
- 2) La protection de la fonction présidentielle (*irresponsabilité et inviolabilité : étendue et limites de la protection*).
- 3) La révision de la Constitution (*C., 89 ; la procédure et la pratique politique*).
- 4) La motion de censure (*C., 49-2 ; la procédure et la pratique politique*).

DROIT ADMINISTRATIF (Cours de M. Bonnefont)

Vous traiterez les deux questions suivantes :

- 1) Pouvez-vous décrire les différentes étapes de la construction de la décentralisation administrative ?
- 2) Quels sont les domaines de compétences assumés respectivement par les communes, les départements et les régions ?

2^{ème} Session

**(Août -
Septembre)**

1^{ère} ANNEE DE CAPACITE

Epreuve de Droit privé

DROIT CIVIL
DROIT DES AFFAIRES

LE SUJET DE DROIT CIVIL ET LE SUJET DE DROIT DES AFFAIRES
SERONT REDIGES SUR DES COPIES DISTINCTES.

*Aucun document autorisé.
Calculatrice et téléphone mobile interdits.*

DROIT CIVIL (Cours de M. Kolb)

Traitez, en prenant soin à la qualité de la rédaction, deux des trois sujets suivants.

- 1 - Le divorce pour faute (définition, procédure et conséquences)
- 2 - L'erreur, vice du consentement en matière de mariage
- 3 - L'attribution de l'autorité parentale dans la famille mariée

DROIT DES AFFAIRES (Cours de Mme Quément)

REMETTRE LE SUJET AVEC LA COPIE

I. QCM (10 points) : (entourez la lettre correspondant à la bonne réponse)

1. Le brevet est

- a. un droit intellectuel sur une découverte
- b. un droit de propriété portant sur des connaissances techniques
- c. un droit portant sur une idée nouvelle
- d. un droit de propriété sur des connaissances nouvelles

2. Pour être brevetable l'invention doit être :

- a. originale, d'application industrielle et scientifique
- b. nouvelle, théorique et relative au corps humain
- c. nouvelle, d'application industrielle et impliquant une activité inventive
- d. nouvelle, originale et d'application industrielle

3. La durée de validité du brevet est de

- a. 20 ans renouvelables
- b. 25 ans
- c. 20 ans
- d. 6 ans

4. Pour être protégée, la marque doit être :

- a. distincte, générique et licite
- b. distincte, originale, nouvelle, disponible et licite
- c. originale, générique, protégée
- d. existante, distincte, originale et licite

5. La protection de la marque est accordée pour

- a. 10 ans
- b. 20 ans
- c. 10 ans indéfiniment renouvelables
- d. 20 ans indéfiniment renouvelables

6. La reproduction d'une marque est :

- a. un vol
- b. une contrefaçon
- c. un recel
- d. un crime

7. La clause mettant toutes les pertes à la charge d'un associé est

- a. licite
- b. une clause abusive
- c. une clause léonine

8. Le capital social d'une société est composé

- a. des apports en nature
- b. des apports en numéraire
- c. des apports en numéraire, en nature et en industrie
- d. des apports en numéraire et en nature

9. La signature d'une lettre de change est

- a. un acte civil
- b. un acte de commerce par nature
- c. un acte de commerce par accessoire
- d. un acte de commerce par la forme

10. Le commerçant victime d'un dénigrement de la part d'un concurrent peut intenter :

- a. une action en concurrence déloyale
- b. une action en contrefaçon
- c. une action en justice
- d. une action en calomnie

II. Questions de cours (10 points) :

1. Le brevet
2. Distinguer l'artisan du commerçant

1^{ère} ANNEE DE CAPACITE

Epreuve de Droit public

DROIT CONSTITUTIONNEL (M. Thome)
DROIT ADMINISTRATIF (M. Bonnefont)

**LE SUJET DE DROIT CONSTITUTIONNEL ET LE SUJET DE DROIT
ADMINISTRATIF SERONT REDIGES SUR DES COPIES DISTINCTES.**

*Aucun document autorisé.
Calculatrice et téléphone mobile interdits.*

DROIT CONSTITUTIONNEL (Cours de M. Thome)

Traitez l'un des deux sujets suivants :

Sujet n° 1 (dissertation) : Les relations président de la République-Premier ministre.

ou

Sujet n° 2 (questions) : Répondre, à *votre choix*, de manière détaillée et argumentée à *trois des quatre* questions suivantes :

- 1) Les formes politiques de la responsabilité du président de la République (*la responsabilité suscitée et subie ; les limites de cette responsabilité*).
- 2) Les pouvoirs propres du président de la République (*définir la notion de pouvoir propre puis exposer le régime juridique et la pratique politique de l'un des huit pouvoirs propres du chef de l'Etat*).
- 3) Le contrôle de la constitutionnalité des lois (*évolution du contrôle, bloc de constitutionnalité, contrôle a priori et a posteriori*).
- 4) Les ordonnances (*C., 38 ; la procédure, leur valeur juridique*).

DROIT ADMINISTRATIF (Cours de M. Bonnefont)

Vous traiterez les deux questions suivantes :

- 1) Comment s'organise la démocratie représentative locale (décrire les modes d'expression des élus et des habitants) ?
- 2) De quelle manière s'exerce le contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales ?